Déclaration d'impossibilité de destruction mécanique de CIPAN et/ou repousses

Raison sociale/nom de l'exploitant :

N° Ilot

N° PACAGE:		
CP :		
En application du VII. 4 de l'annexe 1 de l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, je déclare ne pas pouvoir détruire mécaniquement les CIPAN ou les repousses sur le ou les îlot(s) de mon exploitation indiqué(s) dans le tableau ci-dessous.		
Surface (ha) 1	Destruction de CIPAN ou repousses	Raison(s) de l'impossibilité de destruction mécanique
Fait à le (JJ/MM/AAAA)		

La présente déclaration doit être renvoyée aux coordonnées ci-dessous :

SIGNATURE

Direction départementale des territoires de la Somme Service Environnement 1 boulevard du port 80026 AMIENS Cédex

ddtm-eml@somme.gouv.fr

1 Uniquement la surface concernée par une intervention chimique